

La 70^e section du CNU manifeste son opposition au projet actuel de PPPE et propose une concertation sur la formation des professeurs des écoles

Après un projet de CPPE (classe préparatoire au professorat des écoles), c'est aujourd'hui un projet de PPPE (parcours préparatoire au professorat des écoles) qui est proposé par le Ministère de l'Éducation nationale et qui devrait être mis en place dès la rentrée 2021-2022. Ces projets visent à former des professeurs des écoles dès la première année d'études après le baccalauréat, à temps complet dans les lycées pour le premier projet (CPPE) et à mi-temps entre lycée et université pour le dernier (PPPE).

La section 70 du CNU a pris connaissance du cahier des charges des PPPE, élaboré sans concertation ni avec les universités ni avec les INSPÉ. Elle s'alerte du fait que la moitié de la formation soit assurée par des professeurs de lycée dans les disciplines scolaires et que le PPPE soit « *adossé prioritairement à une licence de mathématiques ou de lettres* », délaissant une partie fondamentale de la formation en la cantonnant à « *des temps d'échanges avec des professionnels et des conférences* » (les citations en italiques sont extraites du cahier des charges des PPPE).

La section 70 du CNU exprime son désaccord avec une telle orientation. Une formation exigeante et de qualité, au niveau Licence, qui préparerait au professorat des écoles doit être cohérente avec les contenus de formation du master MEEF, c'est-à-dire pluridisciplinaire, mais pas seulement au sens des disciplines scolaires.

La mise à niveau disciplinaire dont ont besoin les futurs étudiants du master MEEF n'est pas principalement celle qui porte sur les savoirs dispensés au lycée. Les futurs professeurs ont, avant tout, besoin de maîtriser les savoirs à enseigner, c'est-à-dire d'approfondir les disciplines au niveau où ils auront à les enseigner. Les professeurs de lycée sont-ils les mieux à même de dispenser ces enseignements ? Ce n'est pas l'avis de la 70^e section du CNU.

Les futurs professeurs des écoles doivent aussi maîtriser les savoirs pour enseigner. Une formation de niveau Licence devrait initier à ces savoirs par des enseignements délivrés par des équipes pluridisciplinaires et multi-catégorielles telles que celles qui enseignent en sciences de l'éducation et de la formation. Elle devrait comprendre des enseignements de didactique des disciplines qui permettent l'appropriation des enjeux d'apprentissage des savoirs, leur reconnaissance dans les activités scolaires proposées aux élèves, la prise en compte des difficultés récurrentes d'apprentissages et ce, dans les différentes facettes de l'exercice du métier que sont la préparation des cours, l'enseignement en classe, ainsi que l'évaluation des apprentissages. Elle devrait comprendre, enfin, une pluralité d'enseignements de sciences humaines et sociales, moins directement connectés aux disciplines scolaires, mais essentiels pour envisager ce que recouvre le métier d'enseignant avec tous les apports des sciences de l'éducation et de la formation : la psychologie de l'éducation en lien avec le développement de l'enfant et des manières d'apprendre ; la psychologie clinique car l'enseignement est un métier de la relation qui engage affectivement les tenants de cette relation ; les technologies éducatives ; l'histoire et de la sociologie de l'éducation ; la philosophie de l'éducation ; l'éducation à la santé ; etc.

Pluridisciplinaires par définition, les sciences de l'éducation et de la formation ont toute compétence pour penser et proposer des formations à la hauteur des enjeux actuels de l'école. Elles demandent que la formation des professeurs du premier degré fasse l'objet d'une concertation entre le Ministère de l'Éducation nationale, les universités et les INSPÉ et que si des PPPE sont mis en place, ils soient adossés prioritairement à une licence de sciences de l'éducation et de la formation.